53me Année — Nouvelle série — No 82 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 16 AOUT 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Choses d'Algérie

Nos deux articles sur l'Algérie, parus dans « Sisteron-Journal » nous ont valu, de quelques amis lecteurs de ce journal, des lettres nous demandant de donner quelques explications sur le Coran et la pratique de la religion Musulmane.

C'est là une question très délicate à traiter dans un journal que tout le monde peut lire car certaines prescriptions coraniques pouraient blesser ceux qui ont une âme trop sensible.

Et puis nous tenons à observer la neutralité la plus absolue, tant à l'égard des chrétiens qu'à l'égard des musulmans.

Ce qui domine la vie des indigènes de l'Afrique du Nord, c'est la religion. Il est difficile de donner en quelques colonnes d'un journal, un aperçu de cette religion et de ses prescriptions principales.

Le Coran prescrit aux musulmans cinq prières par jour.

Mais avant d'aller plus loin, il importe de donner quelques explications sur le Coran, au sujet duquel nous avons entendu souvent émettre des opinions assez fausses. Ces explications sont du reste nécessaires pour l'intelligence des faits que nous aurons à raconter car la Constitution Musulmane repose entièrement sur le Coran et ses prescriptions.

Coran signifie le livre par excellence. Ce n'est pas la parole de Mohamed — il est bien entendu que nous exprimons ici les croyances musulmanes — c'est la parole de Dieu, reçue miraculeusement par Mohammed, mais écrite par sa femme Aïcha, une Syrienne quelque peu lettrée (et non par Mohammed, comme l'ont écrit, à tort, certains auteurs) car Mohammed était illettré.

Quand un musulman cite un passage du Coran, il commence par ces mots : Dieu a dit... Quand il cite un passage des « Hadith », recueil des prescriptions de Mohammed, il dit: Le Prophète a dit...

Les paroles de Mohammed sont des prescriptions. La parole de Dieu est immuable.

Le Coran c'est le code religieux et le code civil, car la loi religieuse est en même temps la loi civile. On comprend dès lors, que le Coran soit le prototype de la langue arabe puisqu'aucun de ses mots ne peut subir la moindre altération. Un défaut de prononciation quand on cite le Coran, est considéré comme impiété.

Ainsi tous ceux qui étudient la langue arabe, apprennent les prescriptions de la religion arabe. C'est pour cette raison que nous avons toujours pensé qu'une assimilation des indigènes musulmans à la civilisation européenne est difficile sinon impossible.

Le Coran a donc comme dans la religion chrétienne, ce qui est commandé par Dieu et ce qui est commandé par l'Eglise.

Le Coran prescrit cinq prières par jour : 1° El Fedji, au lever du soleil ; 2° El Dhoud, une heure après midi ; 3° El Assed, trois heures plus tard ; 4° El Mogtarebb, au coucher du soleil ; 5° El Ach, après le coucher du soleil. Le Coran ordonne les ablutions avant toute prière car elle n'est valable que si l'on est en état de pureté.

La description des ablutions et l'énumération des cas où elles sont obligatoires, nécessiterait des détails que l'on ne peut écrire dans un journal.

Pour faire sa prière, le musulman sait choisir un emplacement très propre et faire face au Levant, c'est-à-dire vers la Mecque, où se trouve le tombeau du Prophète, et prononce la Ahaâda : « La Illahl Allah, Mohammed ressoul Allah, Allah O' kbar », ce qui signifie : Dieu est grand, il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammed est son Prophète. Pour tout le monde entier. Puis il récite un **verset du Coran.**

En Algérie, les indigènes ne parlent et n'écrivent que l'arabe vulgaire, un arabe parlé, tandis que le Coran est écrit en arabe littéraire, ils se trouvent donc — quand ils récitent le Coran — dans les mêmes conditions que les catholiques quand ils suivent ou entendent la messe, ils ne savent pas ce qu'ils disent.

Tout musulman, dès qu'il a l'âge de raison, c'est à dire quand il est apte à faire le Ramadan (le jeûne), doit prononcer la « Chaâda », la formule par laquelle commence la prière.

Avant 1882, les indigènes n'avaient pour ainsi dire, d'état-civil. Le gouvernement français les mit en demeure de choisir un nom patronymique et comme beaucoup négligèrent d'accomplir cette formalité, l'autorité leur en attribua un d'office. Et la malice de certains fonctionnaires leur fit attribuer des noms patronymiques parfois bizarres, bizarres c'est le moins que l'on puisse dire. C'est ainsi que l'on trouve des noms tels que Khaïn, qui signifie voleur, N'Chadi, descendant du singe, Benaouda, fils de jument, etc..., etc...

Pour savoir si un enfant est d'âge à pratiquer le Ramadan, on prend une ficelle qui fait le tour du cou, l'enfant met les deux extrémités dans sa bouche et si la tête passe dans la boucle, il est apte pour le jeûne.

Le Ramadan, leur carême. Le carême des musulmans est bien plus rigoureux que celui des chrétiens. On doit jeûner à partir du moment où l'on peut distinguer un fil noir d'un fil blanc et jusqu'au coucher du soleil et celà pendant un mois lunaire. Le jeûne ne constitue pas seulement à se priver d'aliments, il est défendu de boire, de fumer, d'aspirer des parfums et d'avoir commerce avec les femmes pendant cet intervalle.

Comme partout, les gens riches trouvent le moyen d'adoucir les règles les plus austères. Ainsi les musulmans font du jour la nuit et de la nuit le jour.

D'ailleurs tout comme bon nombre de chrétiens, ils savent donner des entorses au Coran.

Comme l'année lunaire qui sert à compter l'ère musulmane a onze jours de moins que l'année solaire, il en résulte que pendant une révolution de trente trois ans, tous les mois de l'année lunaire parcourent un cycle, successivement, les différentes saisons de l'année solaire. Le Ramadan arrive donc à toutes les époques de l'année et quand il tombe pendant l'été, il est particulièrement pénible pour les travailleurs.

Nous avons dit que le Coran était à la fois la loi religieuse et en même temps la loi civile. Il contient aussi des prescriptions assez curieuses : règles d'hygiène, la vie de famille, les devoirs du mari vis-à-vis de sa femme ou de ses femmes. Il ne nous est pas possible de citer toutes ces prescriptions qui, dans certains cas, heurteraient la morale. Nous en citerons quelques-unes qui donneront une idée de ce que peuvent être les autres

Lorsqu'un musulman doit satisfaire un besoin, il ne doit jamais le faire dans un trou ou une fente, il doit se tourner de façon à ne pas outrager le tombeau du Prophète qui est au levant. Après satisfaction il doit procéder à sa toilette selon les détails indiqués dans le Coran. Il y a aussi des indications pour la toilette de la femme

Nous pourrions parler aussi du mariage et des règles à observer, de même en ce qui concerne le divorce mais cela nous amènerait trop loin. Il y a des prescriptions trop intimes que nous ne croyons pas devoir écrire.

Nous avons entendu dire quelques fois, que les arabes achètent leurs femmes. Ce n'est pas exact. Ce qui a pu faire croire à cette sortè de marché, **c'est qu'il est d'usage que le** père du fiancé fasse un cadeau au père de la fiancée. La fiancée ne connaitra le visage de son époux que le lendemain de la nuit de noce. Elle n'a donc pas comme Jeannette « le droit de choisir ».

Le Coran contient aussi des prescriptions relatives à l'équitation, nous citerons à titre éducatif la prescription suivante : l'ajustage de l'étrivière de la selle : sa longueur doit être de trois travers de mains quelle que soit la taille du cavalier.

En ce qui concerne la consommation du porc, Mohammed ne l'a pas interdite, mais il a donné des prescriptions dans les « Saurates » du Coran en ce qui concerne la consommation de cette viande sur lesquelles les sectateurs ou évangélistes n'ont pas pu se mettre d'accord et afin de ne pas se tromper, on n'en mange pas du tout.

Nous arrêterons ici cette longue dissertation parfois oiseuse mais qui aura pu intéresser mes trop curieux amis.

A. SAURY.

Une Journée Insignifiante

Cette journée, eh bien, je suis décidé à la faire vivre. Elle existe, elle est mienne.

Me suis levé avec le soleil, un soleil de Juillet. Sur la terrasse, je me suis dit : « Tiens, le vent ! » Enfin quelque chose qui rappelle le vent. Le ciel, là-haut, très pur. Bleu quoi ! Toutes les lettres de mes amis, lorsqu'ils passent leurs vacances dans le Midi, débutent pas ces mots : « Le ciel est bleu ». Sur les cartes postales en couleurs, vous verrez toujours le ciel en bleu.

Mais je suis facteur... Les gens attendent le journal ! Un journal au titre rouge. A la campagne les gens aiment beaucoup lire les journaux, le même journal d'un bout de l'année à l'autre. On a beau me dire tout ce que l'on voudra, par exemple que « c'est trop cher pour un abonnement », je n'y crois plus. Les gens se réabonnent ! Lire les feuilles, les titres, c'est devenu une habitude comme de fumer.

Je ne reçois qu'un sac postal, un sac numéroté. Je sépare vite les gens du village des gens du dessous, le bourg d'un côté, la campagne de l'autre. Le bourg a ses retraités, des instituteurs pour la plupart, et les commerçants.

Je mets un quart d'heure pour vider ma sacoche dans le village. Quelques maisons en assez bon état et des ruines. Des pierres grises comme un dos de lézard, une tour ronde avec des pigeons. Le tout, haut perché. Et l'eau manque. Les jeunes hommes s'en vont à la ville. A la ville, il y a de l'eau, les douches, des trottoirs, des magasins. A notre époque, on a presque honte d'habiter un village. Les jeunes cherchent du travail à Marseille, à Avignon. Ils souffriront dans les usines, mais chaque semaine ils se paieront le cinéma. Ici, il n'y a pas de cinéma. Les dimanches ressemblent aux autres jours. Je dirais même qu'ils sont plus ennuyeux, parce que les champs sont déserts et que les heures sont plus longues que les heures de semaine, les heures où l'on s'occupe dans les champs.

Les champs sont en dessous, dans le creux des collines. Le blé, l'avoine, l'orge, des pommes de terre. Des peupliers qui reçoivent la foudre.

Une route déserte. Lure tout làbas, et le grand ciel par dessus. Et le silence. Silence que je trouble en cognant aux portes, en criant : « le facteur ». Des chiens féroces, mais ils me connaissent. Je sais le nom de tous les chiens et ils se taisent vite. Ils battent de la queue la poussière parce qu'ils sont allongés sur la route en attendant le troupeau.

Tout est endormi encore, on croirait. Non. C'est que tout attend je ne sais quoi.

Les maisons du dessous se craquellent et le saule pleureur, près du calvaire, balance son ombre sur la tête rougeaude de Guignebert. Guignebert trouve que tout va bien et « qu'on en fait toujours assez ».

La route continue, continue, continue, sans aucune méchanceté. C'est une vieille route sans malice, solitaire et toute blanche. Les lézards verts, les perdrix, les couleuvres l'empruntent. Je ne suis pas tout à fait seul comme çà, je m'intéresse à eux, ils s'intéressent à moi et nous nous comprenons. Je crois bien que ce sont toujours les mêmes. Ils grandissent chaque année et je pense en écrivant celà, au serpent que j'ai dérangé dans son sommeil l'autre jour, comme je cueillais des campanules dans un fossé. Il a déroulé lentement son corps luisant. Il voulait m'épater avec sa grandeur. Quand il eut fini, j'ai continué mon bouquet. Les campanules sont assez rares par ici, alors !...

Mes yeux se portent sur les empreintes des animaux, sur les toits des fermes, sur les collines. Il y en a des choses ! Ça change tout le temps. Quand je vais, les ombres sont à gauche, presque bleues, mais pas toutes. Il y a les ombres vertes et les ombres grises. Celle du saule est toujours prête à s'envoler. Elle frémit comme un oiseau. Comme la bergeronnette, hop, hop. Le Guignebert sait ce qu'il fait... Au mois de Juillet, il y a des ombres lourdes à porter. Le saule est tout en balancement.

J'ai bien chaud, vous savez, sur la route. Je m'arrêterais bien à Sylvabelle, sous les marronniers. Mais j'y rencontrerais une ombre qui vous lèche sans attendre avec une langue noire. J'aime les marronniers, au mois de Mai, quand ils sont en fleurs. Je les salue avec mon képi. Je crois toujours entrer dans une cathédrale. Des troncs comme des piliers, une voûte étoilée et la route parsemée de pétales comme pour une Fête-Dieu, et moi tout reniflant comme un enfant de chœur. Çà, c'est pour le mois de Mai. Mais aujourd'hui ?

D'abord des branches ont été coupées qui gênaient. La ligne téléphonique se moque pas mal des arbres. « Je vais, dit-elle, et rien ne m'arrête ». Et voilà les poteaux qui me guettent tous les vingt mètres. Ils me font des signes qui diffèrent selon la couleur des isolateurs. Les blancs dominent. On dirait des pies à qui manque la queue. Et la route va, va, que j'ai fini par aimer.

Dans un mol détour, la dernière maison apparait. Blanche.

Moi, j'ai toujours compris qu'une maison pouvait rire.

Jules MOUGIN.

ECHOS... DE GACHE

LE CIRQUE

La venue du Cirque Bouglione à Sisteron a fait venir dans notre pays une foule importante. Cette unique représentation était à la bourse de tout le monde puisque on ne payait la place qu'entre 250 et 150 francs. Les places à 100 francs étaient toutes louées (!). Le public s'est amusé pendant trois heures, autrement dit à 50 frs de l'heure, pour le moins.

Et quand on pense que le Comité des Fêtes de Sisteron demandait 30 francs pour trois heures... c'est à ne plus rien y comprendre...

—)o(—

SINISTRES

La réunion générale de l'Association des Sinistrés a eu lieu Mardi. A cette Assemblée, où presque tous les membres étaient présents, il s'est dit de fort belles choses. C'est toujours très intéressant d'y assister, surtout pour ceux qui ont eu du malheur, et encore plus pour les non sinistrés.

C'est ainsi que l'on a su que les réparations faites dans la Ville de Sisteron s'élèvent à plus de dix millions.

Ce qui n'est pas si mal que ça...

—)o(—

270.000 FRANCS

A la suite de cette assemblée, après avoir entendu le compte-rendu moral et financier de la Société et les exposés de divers chefs de service de la Reconstruction, on a donné la parole à qui la demandait.

C'est ainsi qu'un sinistré s'est plaint que les réparations effectuées dans sa maison étaient nulles et que ce travail avait été payé la coquette somme de 270.000 francs et, a-t-il ajouté, si l'on m'avait donné cettte somme, en faisant moi-même les réparations, ma maison serait un château.

Quel dommage qu'on ne lui ait pas remis les dix millions, Sisteron serait, à l'heure actuelle, un vrai paradis.

—)o(—

ET LE RESTE

A la sortie de cette réunion, des petits conciliabules se tenaient par groupe de six, quatre, deux. Là aussi on dit de fort belles choses.

Mais toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, même en assemblée. Cependant on a pu enregistrer une histoire, plusieurs histoires de reconstruction.

De par ces parlottes, on apprend que certaines personnes non sinistrés assez bien placées, avaient profité des causes du bombardement pour faire mettre leur logis à neuf sur le compte de la IVme République.

Et bien, le malheur des uns fait le bonheur des autres...

QUE CHOISIR ?

Pour effectuer un placement commode et avantageux de vos disponibilités, vous avez le choix entre les Bons du Trésor et les Bons de la Reconstruction.

L'intérêt des Bons du Trésor est fixé à 1 3/4 °/o pour les bons à 6 mois, 2°/o pour les bons à 1 an et 2 1/4 °/o pour les bons à 2 ans. Ces bons, qui peuvent être escomptés trois mois avant leur échéance, constituent un placement indiqué pour les fonds dont vous pouvez avoir besoin de disposer dans un délai assez rapproché.

Si, au contraire, vous voulez réaliser **un placement à plus longue** échéance, achetez des Bons de la Reconstruction. A 3 ans d'échéance et émis à 925 francs par coupure de 1.000 francs de valeur nominale, ces bons rapportent effectivement 2.70 °/o par an. Ils seront admis à tout moment en souscription à n'importe quel emprunt émis pour les besoins de la Reconstruction par l'Etat, par le Crédit National ou par des groupements de sinistrés.

Les porteurs de Bons du Trésor et des Bons de la Reconstruction peuvent conserver l'anonymat. Les intérêts qu'ils reçoivent sont nets de tous impôts, y compris l'impôt **général sur le revenu.**

© VILLE DE SISTERON

Assemblée Générale des Sinistrés

L'Assemblée Générale des Sinistrés a eu lieu Mardi dernier dans la salle des Variétés, devant une très nombreuse et très attentive assistance.

Sur la scène, aux cotés de Mme Massot-Devèze, présidente, et des membres du bureau, avaient pris place M. Paret, Maire, M. Coulant, Inspecteur Départemental de l'Urbanisme, M. Poiret, chef départemental du Remembrement, M. Rougier, chef de service, et M. Blanc, du bureau de la Reconstruction de Sisteron.

En ouvrant la séance, la Présidente salue les personnalités présentes et les remercie d'avoir bien voulu répondre à son appel. Elle adresse également à l'assistance un cordial salut et lui exprime ses regrets de ne pouvoir, cette année encore, lui donner de bonnes nouvelles. Les crédits sont supprimés dans les Basses-Alpes pour 1947. Il en résulte un arrêt dans les travaux et dans le paiement des indemnités très préjudiciable aux intérêts des sinistrés qui restent les perpétuels sacrifiés.

Elle rappelle ensuite les divers évènements qui ont marqué la vie de l'Association au cours de l'exercice précédent. Tenant les promesses qui avaient été faites lors de la dernière Assemblée Générale, le bureau, avec l'aide des commissaires de quartier, a procédé à la répartition aussi équitable que possible des fonds souscrits en 1944 pour secourir les sinistrés, dès que le reliquat de ces fonds lui a été versé par l'Entr'Aide. Il a été ainsi remis aux sinistrés, par les soins du bureau, 320 chèques représentant une somme globale de 521.270 francs. Le bureau a procédé également à la répartition et à la distribution des étoffes généreusement envoyées par la Chambre de Commerce Française de Mexico aux sinistrés de Sisteron. Cette opération a nécessité un travail considérable qui a duré pendant tout l'été de 1946. Neuf cents colis environ ont été distribués. Les sinistrés totaux en ont reçu trois, et les autres un ou deux suivant le pourcentage de leur sinistre. Tous ont été très satisfait.

Au nom de l'Association, la Présidente adresse les remerciements les plus chaleureux à nos généreux compatriotes du Mexique pour cette magnifique libéralité qui a permis de secourir si efficacement les sinistrés Sisteronnais. Elle remercie également tous ceux qui ont travaillé avec tant de dévouement à la préparation et à la distribution des colis, notamment MM. Achard, Armand, Amieux, Izard, Suquet, ainsi que Mmes et Mlles Achard, Amieux, Suquet et Michel..

Elle rappelle ensuite que le bureau a pris en toute circonstance la vigoureuse défense des sinistrés et a protesté avec énergie contre les injustices dont ils ont été victimes. Il s'est constamment tenu en liaison avec la Fédération Nationale à laquelle notre Association est affiliée et avec l'Administration afin d'intervenir en faveur des sinistrés chaque fois que celà a été utile. Il a organisé les permanences du Jeudi à la Mairie où les sinistrés peuvent s'adresser pour demander tous les renseignements dont ils ont besoin. Il est intervenu publiquement en dehors de toute considération politique, auprès des candidats et des parlementaires pour demander des mesures de justice pour les sinistrés. C'est ainsi qu'il a réclamé la réparation intégrale des dommages, l'allocation d'attente pour perte de loyers à tous les propriétaires sinistrés, des abattements à la base et des délais supplémentaires pour le paiement du lourd impôt sur les patrimoines dit « de solidarité ». Il a obtenu de belles promesses mais, jusqu'ici, très peu de réalisations. Enfin, il a sollicité des dons et organisé des fêtes au profit de la Caisse des Sinistrés.

Le seul avantage concédé par la loi aux Associations de Sinistrés est d'être représentées au sein des Commissions départementales de la Reconstruction et des dommages de guerre. La Présidente siège es qualités dans ces commissions, ce qui lui permet de mieux défendre les intérêts des sinistrés. Elle a pu faire adopter par la commission départementale un vœu très important relatif au paiement de l'allocation pour perte de loyers à tous les sinistrés dont les ressources sont inférieures au minimum vital. La modification récemment apportée aux conditions de paiement de cette allocation par l'Assemblée Nationale ne donne nullement satisfaction aux sinistrés car elle est toujours restrictive et en contradiction avec les déclarations solennelles de la loi.

Les réparations des immeubles sinistrés ne sont pas achevées et la façon dont elles ont été effectuées a soulevé beaucoup de protestations parmi les sinistrés. Nous sommes intervenus à ce sujet et avons instamment demandé que des vérifications soient faites et que tous les immeubles endommagés soient réparés dans les plus brefs délais et le plus équitablement possible.

Nous déplorons la suppression des crédits pour la Reconstruction dans les Basses-Alpes en 1947. On nous objecte la mauvaise situation financière et le manque d'argent, mais ce manque d'argent n'a pas empêché l'augmentation substantielle des traitements et des pensions, ni surtout celle de l'indemnité parlementaire récemment portée à 685.000 francs par an. Les sinistrés seuls sont complètement sacrifiés. Non seulement il n'est pas question de reconstruction, mais l'indemnité mobilière elle-même n'a été payée partiellement qu'à certains. Beaucoup n'ont encore rien touché et 40 % de cette indemnité sont bloqués pour une période indéterminée. Nous rendons hommage à l'Administration qui fait son possible pour aider les sinistrés mais qui ne peut changer les lois ni obtenir les crédits nécessaires.

De grands problèmes vont se poser prochainement pour nous. Ils sont relatifs à l'Urbanisme et au Remembrement dont des personnalités autorisées vont entretenir ce soir l'Assemblée Nous devrons envisager pour les sinistrés immobiliers la création d'une Coopérative de Reconstruction, ce qui donnera à notre Association un rôle très important et l'obligera à des dépenses administratives auxquelles nous tacherons de faire face avec les fonds qui restent en caisse.

En terminant, la Présidente rend hommage aux membres du bureau qui l'ont efficacement aidée dans sa tache. Elle fait appel à l'union de tous les sinistrés pour la défense de leurs intérêts et rappelle à l'Assemblée que la meilleure arme c'est le bulletin de vote.

Il est ensuite donné connaissance de la situation financière arrêtée au 31 Juillet 1947.

L'exposé de la Présidente et le rapport financier mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

L'Assemblée écoute ensuite avec beaucoup d'intérêt les conférences très documentées de MM. Coulant et Poiret sur l'Urbanisme et le Remembrement. Après eux, MM. Rougier et Blanc viennent exposer avec clarté et précision les modalités de la nouvelle loi sur les dommages de guerre, notamment en ce qui concerne les indemnités mobilières et l'attribution des appartements dans les immeubles d'Etat en construction. A ce sujet, plusieurs sinistrés protestent contre le coût trop élevé de ces appartements qui obligera beaucoup de sinistrés à contracter une dette importante s'ils les acceptent comme compensation à leurs dommages de guerre. Ils demandent que des immeubles plus simples et moins coûteux soient mis à l'avenir à la disposition des sinistrés en attendant la reconstruction de Sisteron.

Une question est ensuite posée par un sinistré total qui demande à connaitre le montant global et la répartition des réparations effectuées dans les immeubles partiellement sinistrés.

La Présidente répond que beaucoup de protestations lui étant parvenues à ce sujet, elle a demandé et obtenu de M. le délégué départemental communication du détail de ces réparations par immeuble. Priée de faire connaitre les chiffres à l'Assemblée, elle répond qu'elle ne peut le faire sans avoir au préalable demandé l'avis de M. le délégué départemental, mais qu'elle s'engage si elle y est autorisée, à donner à l'Assemblée les précisions qu'elle a réclamé. Un autre sinistré déclare alors que ces précisions seraient d'autant plus souhaitables qu'il n'a jamais été donné connaissance aux sinistrés du montant des réparations effectuées dans chacun de leurs immeubles.

M. Paret, Maire, prend ensuite la parole pour donner d'utiles renseignements relatifs aux dossiers de dommages commerciaux. M. Sias fournit également des renseignements à ce sujet. D'accord avec la Présidente, M. Paret estime qu'en raison des problèmes posés par le Remembrement et la Reconstruction, une réunion des sinistrés immobiliers doit avoir lieu dans le plus bref délai. Après consultation de l'Assemblée, cette réunion est fixée au Jeudi **21 Août, à 21 heures à la Mairie.**

Avant de se séparer, l'Assemblée vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

L'Association des Sinistrés de Sisteron, réunie en Assemblée Générale le 12 Août 1947.

Après avoir entendu le rapport de Mme Massot-Devèze, Présidente, et les diverses explications qui lui ont été données :

1° Approuve l'action énergique menée par la Présidente et le bureau de l'Association pour la défense des sinistrés.

2° Adresse de chaleureux remerciements à la Chambre de Commerce Française de Mexico qui a secouru si généreusement par d'importants envois d'étoffes les sinistrés Bas-Alpins et Sisteronnais.

3° Déplore les retards apportés à l'établissement du Plan d'Urbanisme qui conditionne la reconstruction de Sisteron.

4° Proteste énergiquement contre la non-attribution de crédits en 1947 pour la reconstruction dans les Basses-Alpes et contre la décision prise par le Conseil des Ministres au sujet de l'arrêt des travaux de reconstruction.

5° Devant le préjudice énorme causé par ces mesures, demande le paiement immédiat des allocations d'attente pour pertes de loyers sans distinction de classes et de revenus en attendant la reprise des travaux.

6° Refuse en conséquence d'accepter la loi récemment votée à ce sujet par l'Assemblée Nationale qui établit encore des catégories parmi les sinistrés et qui, dans les conditions d'attribution de l'allocation d'attente ne tient aucun compte pour les ressources des sinistrés du minimum vital tel qu'il a été récemment fixé.

7° Demande pour la 3e fois que les mesures immédiates suivantes soient prises en faveur des sinistrés pour le paiement du lourd impôt sur le Capital dit « de Solidarité ».

A) Abattement double à la base

B) Délai de paiement de trois années.

C) Suppression du 5e versement récemment instauré.

8° Regrette que malgré leurs promesses, les députés des Basses-Alpes n'aient jamais déposé aucun amendement en faveur des sinistrés au sujet de cet impôt lors de la récente discussion de la loi de finances. Que, par ailleurs, ils n'aient pas demandé pour le propriétaire sinistré un droit de reprise analogue à celui octroyé au propriétaire-fonctionnaire mis à la retraite par la très récente loi sur les loyers.

9° Constate avec amertume qu'on objecte sans cesse aux sinistrés la mauvaise situation financière de la France pour leur refuser toute mesure de bienveillance et même en ce qui, d'après les déclarations sollennelles de la loi, leur est légitimement dû, mais que cette mauvaise situation n'empêche nullement la substantielle augmentation des traitements, retraites et pensions, ni surtout celle de l'indemnité parlementaire récemment élevée à 685.000 francs par an.

10° Exprime de tout ceci son vif mécontentement. Donne mission au bureau de poursuivre son action énergique et lui fait confiance pour la défense des intérêts des sinistrés.

11° Décide d'adresser le présent ordre du jour à M. le Préfet des Basses-Alpes, à MM. les Députés et Conseiller de la République du département et à M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

ARBORICULTEURS ! !

Vous avez traité soigneusement vos arbres en hiver ! Ne vous laissez pas attendrir par une belle floraison prometteuse ! Les insectes veillent. Il vous reste à effectuer dès la chute des pétales sur **VOS ARBRES A FRUITS A PEPINS** le premier traitement contre le ver du fruit. En toute confiance consultez la Société « **Les Emballages de la Durance** » qui vous fournira tous les renseignements nécessaires pour vous aider à obtenir des fruits qui se vendront bien.

Voyez nos produits à base d'arsenic et comparez nos prix.

« **Les Emballages de la Durance** »
La Cazette à SISTERON — Tél. 15

ETAT-CIVIL

du 8 au 15 Août

Naissance.. — Jean-Claude Désiré Pascal Bernard, avenue de la Libération.

CHRONIQUE LOCALE

Au moment de mettre sous presse, par suite de l'impression du journal le jeudi 14, afin de donner à notre personnel la journée du 15 Août, nous recevons tardivement une lettre de M. Emile Paret, maire de Sisteron, en réponse à l'article paru samedi dernier dans «Sisteron-Journal» sous le titre « Autour du Cirque ».

Nous publierons l'article de M. Paret, samedi prochain.

Egalement, nous publierons une réponse de M. Paret, à l'article paru sous le titre « Judicieuse réflexion ».

N. D. L. R.

TUE-PUNAISES
ANTI-MITES
NICOTINE
D. T. T.
DROGUERIE Paul BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

NOTAIRES. — Par décision du Comité mixte du Conseil Régional du Notariat de la Cour d'Appel d'Aix, les études des notaires, seront fermées du 14 août à midi jusqu'au mardi 19 août au matin.

Les Taxis GALVEZ
sont à votre disposition
SISTERON — Téléphone 2

INAUGURATION DE LA STELE DES VICTIMES DU DEVOIR A CASTEL-BEVONS. — Le Comité d'érection de la stèle de Castel-Bevons, érigée à la mémoire des victimes du devoir : M. le Docteur Robert, Mme Niel, M. D. Durbesson, vous invite à assister à l'inauguration de cette stèle le Dimanche 17 Août 1947, à 17 heures 30.

Un service de car assurera le transport des personnes désirant assister à cette manifestation du souvenir.

Se faire inscrire au Bar Léon. Prix du voyage aller-retour : 20 francs.

BLANC Marceau
Bois et Charbons
24, Rue Droite — SISTERON
informe le public qu'il se tient à sa disposition pour les inscriptions de charbon.

C. G. A. — Les agriculteurs de la commune sont priés de se faire inscrire pour essence travaux des champs pour le 4e trimestre à partir du 18 courant au bureau du Syndicat. Dernier délai 25 Août.

Le Président.

DE GARDE cette SEMAINE :

Docteur Niel.
Pharmacie Bœuf.

BOULANGERIE DE GARDE. — Lundi 18 Août, Boulangerie Girard Rue Mercerie.

AVIS DE LA MAIRIE. — Les personnes désignées ci-dessous sont priées de se présenter au plutôt au secrétariat de la Mairie pour y retirer leur livret de pension :

Roubaud Bienvenu, Eysseric Marceau, Mme Jourdan, née Belluguet, Barbony François, Mme Vve De San Bartolomé.

CARNET ROSE. Nous avons appris avec plaisir l'heureuse venue en ce monde du jeune Michel, premier enfant de Mme et M. Bayard, avocats à Tarascon, bien connus dans les milieux de la magistrature.

Mme Pascal est la petite fille de Mme Vve André, et fille de Mme et M. Pascal, tailleur en notre ville.

Aux heureux parents, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux au nouveau-né.

* * * *

Nous avons appris également la naissance du petit Jean-Claude, fils de Mme et M. Henri Bernard, électricien à Sisteron.

Au nouveau né, nos meilleurs souhaits et aux parents nos félicitations.

MARIAGE. — Nous avons appris avec plaisir le mariage à Aix, de M. Georges Eyme avec Mademoiselle Lucienne Grimaud. Le marié est le fils de M. Gaspard Eyme, professeur en retraite, et de Madame née Rayon. La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux le samedi 9 août en la cathédrale Saint-Sauveur.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir,
Actualités Documentaire
et un grand film
LA PETITE
DU QUAI DES FLEURS

CASINO-CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir,
Actualités Documentaire
et un grand film
LE SONGE DE BUTTERFLY

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

ENTREPRISE GENERALE
D'ELECTRICITE
Vente — Installations — Réparations
C. FIASTRE — SISTERON
Exposition et Vente: 22, rue Saunerie
Entrepôts et Ateliers :
Route de Marseille
Cuisinières - Réchauds - Radiateurs
Chauffe-Eau — Frigidaire
Agences Thomson, Sholtés, C.R.E.
Electro Pompes GUINARD
Lustrerie — Lampes Fantaisies
T. S. F.
Installation Ordinaire et de Luxe
Ville et Campagne

ECHANGERAI Fusil calibre 16 neuf, contre calibre 12 parfait état. A. S. T. I., Sisteron.

LOUERAI cher ou ACHETERAI Maison 4-5 pièces, jardin, environ petite ville ou bourgade ou campagne pas isolée avec communication. Région boisée.

BONNET « Galop » ROMORANTIN (L. et C.)

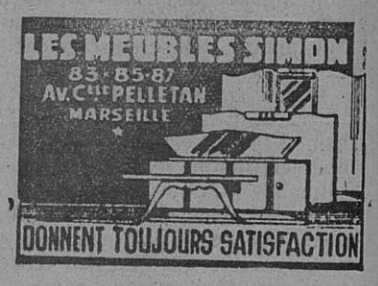

Etude de Me VALLET
Notaire à SEYNE

PREMIER AVIS

Aux termes d'un partage d'ascendant reçu par Me VALLET, notaire à SEYNE, le vingt huit Juillet mil neuf cent quarante sept, enregistré à DIGNE le deux Août mil neuf cent quarante sept, folio 86, numéro 576, le fonds de commerce de « Bimbeloterie, Papeterie, Librairie et Articles de Bazar » exploité à SEYNE, Rue de la Place, appartenant à Monsieur Marie Adolphe PEYTRAL, retraité à SEYNE et actuellement loué à Monsieur TURREL, a été attribué à Madame Julia Gabrielle Emélie PEYTRAL épouse de Monsieur Marcel Ferdinand Eloi BOISSERANC, cultivateur, avec lequel elle demeure à POMPIERY, commune de SEYNE.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours du deuxième avis, en l'étude de Me VALLET, domicile élu

VALLET, notaire.

Etude de Me BROCHIER
Notaire à ORAISON

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BROCHIER, notaire à ORAISON le vingt six Juillet mil neuf cent quarante sept, enregistré à DIGNE le vingt six Juillet mil neuf cent quarante sept, folio 77, case 538

Monsieur Paul Gaston PESCHET, commerçant à ORAISON, a vendu à Monsieur Raphaël ELBAZ, commerçant au même lieu, tous ses droits sur un fonds de « Cinéma Dancing et Spectacles divers » exploité à ORAISON sous le nom de « EDEN-THEATRE ».

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour après la seconde publication à ORAISON, en l'étude de Me BROCHIER, notaire

Pour Première Insertion,
BROCHIER, notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON